



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 155 et 121 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/58/L.18

Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/58/L.18 que le Secrétaire général a présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/58/18).
2. Le Secrétaire général indique qu'aux termes des paragraphes 2, 7 et 8 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation tiendra sa prochaine session du 29 mars au 8 avril 2004, féliciterait le Secrétaire général de ce qu'il continue de faire pour réduire le retard de publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, appuierait les initiatives qu'il a prises pour résorber l'arriéré du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et l'encouragerait dans ses efforts persistants pour éliminer l'arriéré de publication de ces deux répertoires, notamment en étudiant les solutions fondées sur la coopération avec les établissements universitaires qui ne compromettraient pas leur parution régulière.
3. Le Comité consultatif note que les dépenses afférentes aux services de conférence nécessaires pour la session de neuf jours visée au paragraphe 2 du projet de résolution sont estimées à 275 714 dollars et que cette session étant déjà inscrite au calendrier des conférences, il n'y a pas lieu d'ouvrir un crédit supplémentaire pour les financer (A/C.5/58/18, par. 11).



4. En ce qui concerne les paragraphes 7 et 8 du projet de résolution, le Comité consultatif rappelle que dans la décision 10 d) de son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), le Secrétaire général a déclaré que le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ne devrait plus être établi par l'Organisation. Aucun crédit n'a donc été prévu pour cette activité dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. L'adoption du projet de résolution entraînerait des dépenses supplémentaires aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence), 3 (Affaires politiques), 4 (Désarmement), 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 9 (Affaires économique et sociales), 24 (Droits de l'homme), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines).

5. Le Secrétaire général estime que l'adoption du projet de résolution entraînerait 2 357 600 dollars de dépenses supplémentaires pour la publication du *Répertoire de la pratique* au cours de l'exercice biennal 2004-2005. La répartition de ces dépenses par chapitre du projet de budget-programme est indiquée au paragraphe 10 de l'état qu'il a présenté.

6. Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à recourir davantage à l'Internet pour diffuser le *Répertoire de la pratique*, ce qui permettrait d'accéder rapidement à la publication et pourrait éventuellement se traduire par une réduction des frais d'impression. Cela étant, le Comité est conscient de la nécessité de continuer à publier le *Répertoire* sur support papier.

7. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.6/58/L.18, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 2 357 600 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, lequel se répartirait comme suit entre les chapitres du projet de budget-programme : 590 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence); 178 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques); 30 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement); 383 300 dollars au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix); 82 500 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques); 560 900 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); 410 900 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme); 55 500 dollars au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité); et 66 100 dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines). Conformément aux procédures arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, les montants en question seraient imputés sur le fonds de réserve.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 24 novembre 2003, les dépenses à imputer sur le fonds de réserve de l'exercice biennal 2004-2005 (voir annexe) sont supérieures au montant de 21,6 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale pour ledit exercice (voir résolution 57/280 de l'Assemblée). En conséquence, conformément aux principes directeurs régissant l'utilisation du fonds approuvés par l'Assemblée, le Secrétaire général devrait inclure dans l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qu'il présentera à la session en cours des propositions concernant les révisions à apporter à ce montant pour qu'il ne dépasse pas le solde disponible (résolution 42/211, annexe, par. 6). Le Comité consultatif reviendra sur cette question lorsqu'il examinera l'état récapitulatif.

Annexe

État au 24 novembre 2003 des dépenses éventuellement imputables sur le fonds de réserve de l'exercice 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Secrétaire général	Comité consultatif	Cinquième Commission	Montant net des dépenses	Coût des services de conférence inclus dans le montant net des dépenses (chap. 2)
I. Fonds de réserve					
1. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003 et à la reprise de cette session (A/C.5/58/10)	842,7	—		842,7	557,3
2. Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/58/L.18 intitulé « Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation » (<i>Répertoire</i>)	2 357,6			2 357,6	—
3. Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et d'autres groupes importants d'États Membres	7 966,0	(3 225,4)		4 740,6	4 044,4
4. Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 139,0	—		1 139,0	—
5. Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (suivi de l'exécution du Programme d'action)	1 893,3			1 893,3	1 532,2
6. UNITAR (A/58/544)	331,3			331,3	—
En cours d'examen par une grande commission					
7. Voyages des représentants des pays les moins avancés (A/C.2/58/L.XX)	783,6			783,6	—
8. Convention sur la désertification (A/C.2/58/L.XX)	1 725,4			1 725,4	1,725,4
9. Convention sur le changement climatique (A/C.2/58/L.XX)	3 781,1			3 781,1	3 781,1
À venir ou en cours d'élaboration par le Secrétariat					
10. Déménagement du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse (A/58/214)	1 589,9			1 589,9	—
11. INSTRAW	234,7			234,7	—
12. Comité des droits de l'enfant	3 856,8			3 856,8	3 645,0

	<i>Secrétaire général</i>	<i>Comité consultatif</i>	<i>Cinquième Commission</i>	<i>Montant net des dépenses</i>	<i>Coût des services de conférence inclus dans le montant net des dépenses (chap. 2)</i>
13. Petits États insulaires en développement	577,5			577,5	
14. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable	500,0			500,0	
15. Produits de base	425,0			425,0	
16. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées (A/C.3/58/L.78)	763,5			763,5	763,5
17. Les enfants dans les conflits armés	?			—	
18. Financement du développement	?			—	
19. Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004)	?			—	
20. Population	?			—	
21. Droit de la mer	?			—	
Total partiel				25 542,0	16 048,9
Montant du fonds de réserve approuvé dans la résolution 57/280				21 600,0	
Solde du fonds de réserve				(3 942,0)	
II. Divers					
Secrétariat du Comité contre le terrorisme				4 439,2	4 212,1
Total général				29 981,2	20 261,0